

GT revue des missions
23 octobre 2014



finances
Solidaires

La confusion totale



Ce jeudi 23 octobre s'est tenu un groupe de travail sur la revue des missions des ministères économique et financier présidé par le Secrétaire Général en présence des différentes directions de Bercy. Ce groupe de travail avait été annoncé par les ministres lors du Comité Technique Ministériel du 6 octobre dernier.



Solidaires Finances s'était déjà largement exprimé sur cette question dès juillet et la circulation « sous le manteau » d'une lettre d'orientation du ministre de l'Intérieur qui annonçait une nouvelle réorganisation territoriale de l'État calquée sur les nouvelles régions et précisant les articulations avec la revue des missions et les futurs liens entre ses services et ceux des autres ministères.



Nous avons dénoncé l'objectif principal de ces réformes en cascades qui est celui de la réduction à tous prix des dépenses publiques y compris au prix de la casse de l'État.



D'entrée de jeu et avant de donner la parole aux fédérations pour leurs interventions préalables, le Secrétaire général a indiqué que la méthode choisie pour concerter sur la « revue des missions » consistait à partir d'un état des lieux. Ainsi, chaque direction a déjà recensé les 5 à 10 missions principales « à mailles larges », sur la base de critères déterminants.

Et qu'à ce stade, l'assemblage ministériel des différentes cartographies était en cours. La seconde étape vise à partir de ce socle pour envisager des pistes d'orientation et de redéfinition de l'exercice des missions sur la base de 4 questions clefs consistant « à se réinterroger sur la pertinence des missions » :



► Les missions à garder ou à renforcer, parce que leur utilité est confirmée. Dans ce cas, l'enjeu peut être de se fixer des objectifs en termes de qualité de service et d'améliorer l'organisation, les processus, les compétences pour y parvenir, ou de rénover substantiellement leur mode de délivrance, en tirant notamment partie des opportunités offertes par le numérique ;

► Les missions à transférer parce qu'elles seront mieux exercées par d'autres acteurs ;

Et le cas échéant :

► Les missions à abandonner parce qu'elles ne correspondent plus aux besoins ou ont un faible impact pour leurs bénéficiaires ;

► Les missions à créer, parce qu'elles répondent à de nouveaux besoins, actuellement non couverts et auxquels l'État est le mieux placé pour y répondre.



23 octobre 2014



Après avoir précisé le cadre des discussions qui se situeraient jusqu'en janvier 2015 au niveau des directions générales. Il a admis que la Loi sur le nombre des régions votée incessamment par le parlement serait mise en œuvre dès début 2015 et télé-coperait l'organisation de nos services déconcentrés dans les régions et les départements.

Après les interventions des fédérations (ci-après la nôtre) dénonçant l'objectif, l'absence de documents de fond, la méthode de concertation, une interruption de séance a été demandée.

A leur retour, les fédérations ont exigé qu'un véritable cadre de concertation soit mis en place rapidement avec au préalable :

- la transmission de la cartographie ministérielle et des cartographies directionnelles déjà élaborées (dans le plus grand secret !);
- un cadrage politique écrit des ministres de l'Économie et des finances précisant leur vision de l'articulation entre la RéATE II, la décentralisation et la revue des missions et leur objectif sur la présence des directions ministérielles sur le territoire et, qu'un coup d'arrêt soit mis à cette politique mortifère pour les missions de Bercy.

En conclusion, cette réunion ne peut être valablement considérée comme la réunion de lancement de la concertation officielle sur la « revue des missions » dans nos ministères.

Notre intervention

Dans le cadre d'une prétendue « réforme de l'État » (on rappellera qu'une « réforme » apporte par définition une amélioration, tout le contraire du mouvement actuel), le gouvernement a décidé de lancer une « revue des missions ». Le cadre général est clair : accompagner, pour ne pas dire favoriser, la baisse des moyens de l'État en examinant les missions dites « prioritaires » des autres (autrement dit de celles à abandonner ou à externaliser). Après 5 ans d'une RGPP dogmatique et dévastatrice, voici donc venu le nouvel outil de repli de l'État.

Cette revue des missions devait être à l'ordre du jour d'un groupe de travail fin avril dernier mais qui a été repoussé en raison du retard pris par le gouvernement qui accélère aujourd'hui le tempo de manière inquiétante. Lors du CTM du 6 octobre, le Ministre des finances a déclaré que les missions de Bercy étaient régaliennes. Il n'a en revanche apporté aucune garantie sur le véritable périmètre, l'organisation des missions des administrations des Ministères économiques et financiers (MEF), sur l'orientation de cette « revue des missions » et sur son impact en terme d'efficacité ni pris aucun engagement quant à la présence des services publics sur le territoire.

Nous voici aujourd'hui censé en discuter précipitamment, urgemment, mais dans quelles conditions ?

Une absence de documents permettant de nous emparer du dossier fondamental de réexamen des missions.

A l'instar de ce qui a déjà été constaté avec le projet ministériel de « Mutualisation des fonctions support », il y a absence de documents permettant de nous emparer de ce dossier. Notamment celui de la cartographie qui a été élaboré dans les directions qui, selon vos précisions orales, ne concernerait selon vos propos « que cinq à dix missions par directions ; lesquelles missions seraient analysées sous l'angle des moyens dévolus à leur exercice (européen, législatif...) »

Nous nous sommes déjà exprimés sur ces sujets lors du CTM du 8 juillet sur la base d'une note du ministère de l'Intérieur qui indiquait déjà, l'articulation entre la réforme des collectivités territoriales, la fusion des régions, nouvelle réforme territoriale de l'État et revue des missions des administrations centrales et déconcentrées des ministères ; Dans les documents présentés il n'y a aucun élément pour évoquer concrètement les conséquences de cette articulation.

Nous sommes par ailleurs informés du compte-rendu des conseils des ministres et avons suivi les interviews des différents ministres dans la presse au sujet de la modernisation de l'action publique. Hélas, le contenu des documents fournis était pour l'essentiel connu, sauf peut-être sur le processus même de concertation croisée que vous nous proposez et qui n'est pas sans poser de problèmes tant sur le fond que sur la méthode.

La méthode parlons en !

Celle qui nous est proposée, dans un calendrier « resserré » paralyse de facto toute perspective de discussion de fond sur un sujet d'une aussi grande envergure.

Or, de nombreuses questions préalables auraient déjà dû être clarifiées :

Une « revue des missions » : de quoi parle-t-on concrètement ? des missions au sens « lolfien » du terme avec une base de départ issue exclusivement de l'architecture budgétaire ? ou des activités et de la mise en œuvre des missions à tous les niveaux ? les moyens concrets et budgétaires affectés seront-ils précisés et examinés, avant même d'envisager leur pérennité, leur renforcement, leur transfert ou parfois l'abandon de certaines missions ?

De quoi allons nous discuter ici de manière plus précise dans l'enceinte des MEF ? quand ? une seule réunion envisagée en janvier –en dehors de celle-ci qui n'a pas les moyens de discuter sur le fond- avant le séminaire gouvernemental de février qui tranchera, ne rend guère crédible le dispositif de concertation qui nous est proposé.

De plus se pose la question de l'articulation entre missions directionnelles et missions ministérielles ainsi que sur les sujets transversaux.



De quoi va-t-on parler concrètement en dehors de ce cadre, notamment lors de la « consultation locale » inscrite dans le processus, et au sein du Conseil national des services publics convié en grande pompe à donner son avis, voire retenir ou pas des pistes de réflexion éventuellement élaborées au sein des ministères et de leurs directions générales ? Qui va trancher in fine.

Comment comptez vous faire dans un intervalle aussi court !

Comment tout cela peut-il s'organiser ?

D'ores et déjà, à la DGDDI et à la DGCCRF, les discussions autour des missions ont parfois commencées depuis plusieurs mois.

Des indices concordants démontrent que c'est un changement radical de la nature même des missions et de la façon dont elles s'exercent à travers des métiers d'inspection et de contrôle qui est envisagé :

Ainsi, la DGCCRF devrait devenir une « administration d'accompagnement des entreprises » « et les contrôleurs devraient devenir pédagogues et « expliquer la réglementation aux contrevenants » (cf. discours d'E. Macron en réponse à nos questions au cours du CTM du 6 octobre et intervention devant un séminaire des cadres de la CCRF.)

A la DGDDI, le même bouleversement de la nature même de cette direction qui est par essence de surveillance et de contrôle est inscrite dans le PSD qui a suscité plusieurs mobilisations d'envergure en 2014. En outre, comme dans les Bouches du Rhône et à Marseille, région sensible s'il en est en matière d'entrée de marchandises licites et illicites, on assiste à un « dévoiement des missions régaliennes de surveillance douanière » au profit d'une affectation au contrôle de l'immigration et des entrées irrégulières de personnes sur le territoire. Ces dernières sont certes des missions régaliennes, mais propres au ministère de l'Intérieur...

A la DGFIP où la « relation de confiance » est avancée par le gouvernement en matière de contrôle fiscal, rappelons que la mise en œuvre de la démarche stratégique au niveau local, rejetée unanimement par les organisations syndicales, aura des conséquences néfastes sur les missions et les conditions de vie au travail des agents.

Un faux semblant de mise en œuvre de concertation

Nous considérons qu'il s'agit donc d'un faux semblant de mise en œuvre de concertation avec un calendrier de réunions au travers desquels vous chercherez à « rassurer » les fédérations en leur donnant des assurances verbales de maintien de la dimension régalienne des missions mais sans jamais aborder franchement les conséquences concrètes en terme d'emplois, de moyens de fonctionnement et d'évolutions de l'organisation du travail qui pourraient fâcher.

Les fédérations auraient alors, selon votre schéma, la charge de rassurer leurs syndicats directionnels, à leur tour et dans un laps de temps encore plus court soumis au même exercice de « faux semblant » de concertation dans leurs directions et services respectifs... (entre novembre et décembre et en pleine période électorale). La réunion de remontée des exercices directionnels et des services et de synthèse ministérielle n'aura probablement pas davantage de contenu et si par heureux hasard elle en avait, il n'y aurait plus de temps suffisant pour aborder les sujets de fond avant le séminaire gouvernemental de février qui : « arrêtera la feuille de route du gouvernement et de chaque ministre ». **Après ce sera donc « Circulez, il n'y a plus rien à voir ! », avant même qu'on ait commencé à discuter des vrais sujets.**

Une nouvelle Confusion

A cette fausse concertation s'ajoute une nouvelle confusion : une double consultation :

- locale dont les partenaires syndicaux seront absents, sauf à transmettre des « contributions » (à la demande ? écrite ? orale ? audiovisuelle ?).
- dans le Conseil national des services publics... auquel les fédérations de fonctionnaires sont conviées.

Mais par qui, quand, où, sera faite la « synthèse concertée » de cette concertation/consultation à plusieurs niveaux à la fois représentative et pas du tout... placée à la fois sous la responsabilité du 1er ministre et du Secrétaire d'État à la modernisation publique, du ministre de l'Intérieur, de la ministre de la fonction publique et de la décentralisation, des préfets pour la consultation locale,...

Réaliser un tel tour de force avant février 2015 relèvera sans doute d'un numéro d'équilibriste inégalé... ce sera pour le moins une gageure. Il faut prendre garde à ce que bientôt ce soient les agents eux-mêmes et leurs cadres qui finiront pas se sentir méprisés et ignorés.

Pour Solidaires Finances cette grande confusion et cette précipitation frénétique nous semble suspecte. Mener de front la décentralisation, la revue des missions, la réforme territoriale de l'État et poser la question du rôle de l'État en quelques semaines est pour le moins inquiétante voire dangereuse pour la pérennité de notre modèle social, de l'intérêt général, de la démocratie.

La fédération Solidaires Finances vous invite le

4 novembre 2014

de 19 heures à 21 heures

à participer à une

Soirée Débat

sur la fraude fiscale et douanière

en présence et avec

- Yann Galut, député, rapporteur de la loi «anti fraude» de fin 2013
- Une ex salariée d'UBS (qui a déjà communiqué sur les fraudes dont elle a été témoin dans ses fonctions)
- Mathieu Delahousse, journaliste, auteur de Cash Cash
- Aubry Mairiaux, syndicaliste de l'administration fiscale belge

80 rue de Montreuil 75 011 Paris Métro: Nation

Ce débat sera suivi d'un pot convivial

